

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU SAMEDI 28 FEVRIER 2026 à 9h30 à MONTCEL

L'an deux mil vingt-six, le 28 février à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Montcel sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 20 février 2026

Présents : Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Davy BELLARD (NEUF EGLISE) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Emmanuel BERTHOMIER (YOUX) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Monique BLOSSE (PONTGIBAUD) ; Michel BOILOT (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Jérôme BOUYGES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Jean-Claude CAZEAU (LA CELLETTE) ; Elie CHAFFRAIX (LA CELLETTE) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Pierre COLLANGE (LISSEUIL) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Laurent DUMAS (SAINT MAIGNER) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Annelyse DURON (LE QUARTIER) ; Jean-Luc ESCACHE (ROCHE D'AGOUX) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Pierre ESPAGNOL (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Lionel FAURE (SAINT MAURICE PRES PIONSAT) ; Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Patrick GIDEL (VERGHEAS) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Bernard GRENOUILLAT (SAINT MAURICE PRES PIONSAT) ; Ludovic HENOT (MANZAT) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LAGARDE (VERGHEAS) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Pascal MONTAGNE (MARCILLAT) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Laurent PERRIER (ROCHE D'AGOUX) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Jean-Luc PORTE (JOZERAND) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique POUZOL (SAINT PARDOUX) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Pierre TIXIER (SAINT MAIGNER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

Absents ayant donné procuration :

Simon ADDERLEY (Saint Angel) ayant donné procuration à Jean-Luc CHASTAGNAC (Saint Angel)
Mickaël BARE (Charbonnières les Vieilles) ayant donné procuration à Sébastien PORTIER (Charbonnières les Vieilles)
Marc BEAUSOLEIL (Saint Eloy les Mines) ayant donné procuration à Christian JEROME (Saint Eloy les Mines)
Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Jean-Patrick CAZAL (Moureuille)
Marc CARRIAS (Effiat) ayant donné procuration à Grégory BONNET (Montcel)
Florian CHANET (Montpensier) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)
Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ayant donné procuration à Bernard GRENOUILLAT (Saint Maurice près Pionsat)

Nombre de membres : en exercice : 134
Présents : 82 Pouvoirs : 7
Votants : 89 (dont 7 procurations)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Monsieur Grégory BONNET, Maire de Montcel, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. Le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur présence et la commune de Montcel pour son accueil. Il remercie également les 8 nouvelles communes (Bussières près Pionsat, Château sur Cher, La Cellette, Le Quartier, Roche d'Agoux, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat et Vergheas) d'avoir rejoint le Syndicat.

Monsieur Alexis RENARD est désigné comme secrétaire de séance, puis il est décidé de passer à l'ordre du jour de la réunion :

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2025

Les membres du Comité Syndical doivent se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2025. Le Président demande s'il y a des interrogations ou des modifications à apporter. Aucune question ou demande de modification n'est formulée.

Le Président propose donc l'approbation du compte-rendu et le met au vote.

Votants : 89 ; POUR : 89 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rend compte des travaux du Bureau Syndical du 19 février 2026, ainsi que des décisions prises par lui-même sur la période du 28 novembre 2025 au 22 janvier 2026, dont un compte-rendu a été transmis aux membres du Comité Syndical.

Ces comptes-rendus ne faisant pas l'objet de remarques, ils sont approuvés à l'unanimité.

3- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendu des comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Comité Syndical doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026.

Le détail des montants de recettes et dépenses réalisés en 2025 sur les 3 budgets du Syndicat de Sioule et Morge a été transmis à l'ensemble des délégués.

DC 2026-01-01 : CFU 2025 du budget principal Eau :

Monsieur Grégory BONNET, Vice-Président, présente le Compte Financier Unique 2025 du budget principal Eau qui a été transmis à l'ensemble des délégués.

Le Vice-Président propose au Comité Syndical :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal Eau défini comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 982 515,21		562 776,43		3 545 291,64
Opérations de l'exercice	9 363 729,32	11 211 853,55	3 493 745,83	5 405 698,45	12 857 475,15	16 617 552,00
TOTAUX	9 363 729,32	14 194 368,76	3 493 745,83	5 968 474,88	12 857 475,15	20 162 843,64
Résultats de clôture		4 830 639,44		2 474 729,05		7 305 368,49
Restes à réaliser			1 810 330,00	827 200,00	1 810 330,00	827 200,00
TOTAUX CUMULES	9 363 729,32	14 194 368,76	5 304 075,83	6 795 674,88	14 667 805,15	20 990 043,64
RESULTATS DEFINITIFS		4 830 639,44		1 491 599,05		6 322 238,49

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

Le Président se retire au moment du vote.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, hors de la présence du Président :

- **ADOpte** le **Compte Financier Unique 2025** du budget principal Eau,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DC 2026-01-02 : CFU 2025 du budget annexe Assainissement Non Collectif :

Monsieur Grégory BONNET, Vice-Président, présente le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Assainissement Non Collectif qui a été transmis à l'ensemble des délégués.

Le Vice-Président propose au Comité Syndical :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Assainissement Non Collectif défini comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		290 657,42	8 279,24		8 279,24	290 657,42
Opérations de l'exercice	228 765,56	190 302,41	10 231,51	30 139,62	238 997,07	220 442,03
TOTAUX	228 765,56	480 959,83	18 510,75	30 139,62	247 276,31	511 099,45
Résultats de clôture		252 194,27		11 628,87		263 823,14
Restes à réaliser			13 000,00		13 000,00	
TOTAUX CUMULES	228 765,56	480 959,83	31 510,75	30 139,62	260 276,31	511 099,45
RESULTATS DEFINITIFS		252 194,27	1 371,13			250 823,14

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

Le Président se retire au moment du vote.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, hors de la présence du Président :

- **ADOpte** le **Compte Financier Unique 2025** du budget annexe Assainissement Non Collectif,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DC 2026-01-03 : CFU 2025 du budget annexe Assainissement Collectif :

Monsieur Grégory BONNET, Vice-Président, présente le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Assainissement Collectif qui a été transmis à l'ensemble des délégués.

Le Vice-Président propose au Comité Syndical :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Assainissement Collectif défini comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		707 824,82	162 701,12		162 701,12	707 824,82
Opérations de l'exercice	853 711,77	1 408 264,05	720 239,79	731 649,05	1 573 951,56	2 139 913,10
TOTAUX	853 711,77	2 116 088,87	882 940,91	731 649,05	1 736 652,68	2 847 737,92
Résultats de clôture		1 262 377,10	151 291,86			1 111 085,24
Restes à réaliser			436 340,00	400 700,00	436 340,00	400 700,00
TOTAUX CUMULES	853 711,77	2 116 088,87	1 319 280,91	1 132 349,05	2 172 992,68	3 248 437,92
RESULTATS DEFINITIFS		1 262 377,10	186 931,86			1 075 445,24

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

Le Président se retire au moment du vote.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, hors de la présence du Président :

- **ADOPTÉ** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Assainissement Collectif,
➤ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4- AFFECTATION DES RESULTATS DE 2025

DC 2026-01-04 : Affectation du résultat du budget principal Eau :

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2025) : 2 982 515,21 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) : 562 776,43 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025) : 1 911 952,62 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2025) : 562 776,43 €
Solde section d'investissement : **2 474 729,05 €**

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement : - 1 810 330,00 €
Sur recettes d'investissement : 827 200,00 €
Solde net des restes à réaliser : **- 983 130,00 €**

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution de la section d'investissement : 2 474 729,05 €
Rappel du solde net des restes à réaliser : - 983 130,00 €
Besoin de financement : **0,00 €**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2025 (<i>recettes budgétaires moins dépenses budgétaires</i>) :	1 848 124,23 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (<i>ligne 002 du budget 2025</i>) :	2 982 515,21 €
Solde section de fonctionnement :	<u>4 830 639,44 €</u>

Le Président et les Vice-Présidents proposent d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (<i>à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2026</i>)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en réserves : (<i>à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2026</i>)	2 000 000,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : (<i>à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026</i>)	2 830 639,44 €
Total affecté :	4 830 639,44 €

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décidé d'approuver l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

DC 2026-01-05 : Affectation du résultat du budget annexe Assainissement Non Collectif :

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (<i>ligne 002 du budget 2025</i>) :	290 657,42 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (<i>ligne 001 du budget 2025</i>):	- 8 279,24 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Solde d'exécution de l'exercice (<i>recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025</i>):	19 908,11 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (<i>ligne 001 du budget 2025</i>) :	- 8 279,24 €
Solde section d'investissement :	<u>11 628,87 €</u>

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	- 13 000,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>- 13 000,00 €</u>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution de la section d'investissement :	11 628,87 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-13 000,00 €
Besoin de financement :	<u>1 371,13 €</u>

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2025 (<i>recettes budgétaires moins dépenses budgétaires</i>) :	- 38 463,15 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (<i>ligne 002 du budget 2025</i>) :	290 657,42 €
Solde section de fonctionnement :	<u>252 194,27 €</u>

Le Président et les Vice-Présidents proposent d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2026)</i>	1 371,13 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2026)</i>	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)</i>	250 823,14 €
Total affecté :	252 194,27 €

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décidé d'approuver l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

DC 2026-01-06 : Affectation du résultat du budget annexe Assainissement Collectif :

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté <i>(ligne 002 du budget 2025) :</i>	707 824,82 €
Résultat d'investissement antérieur reporté <i>(ligne 001 du budget 2025) :</i>	- 162 701,12 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Solde d'exécution de l'exercice <i>(recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2025) :</i>	11 409,26 €
Résultat d'investissement antérieur reporté <i>(ligne 001 du budget 2025) :</i>	- 162 701,12 €
Solde section d'investissement :	<u>- 151 291,86 €</u>

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Sur dépenses d'investissement :	- 436 340,00 €
Sur recettes d'investissement :	400 700,00 €
Solde net des restes à réaliser :	<u>- 35 640,00 €</u>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2025

Rappel du solde d'exécution de la section d'investissement :	- 151 291,86 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- 35 640,00 €
Besoin de financement :	<u>186 931,86 €</u>

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2025 <i>(recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :</i>	554 552,28 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté <i>(ligne 002 du budget 2025) :</i>	707 824,82 €
Solde section de fonctionnement :	<u>1 262 377,10 €</u>

Le Président et les Vice-Présidents proposent d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2026)</i>	186 931,86 €
2) Affectation complémentaire en réserves : <i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 106 de l'exercice 2026)</i>	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : <i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2026)</i>	1 075 445,24 €
Total affecté :	1 262 377,10 €

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical décidé d'approuver l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

5- BUDGETS PRIMITIFS 2026

Les propositions de Budgets Primitifs 2026 pour les 3 budgets du Syndicat Mixte de Sioule et Morge ont été transmises à l'ensemble des délégués.

DC 2026-01-07 : Budget primitif 2026 du budget principal Eau :

Le Président présente ce budget, équilibré de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 14 559 366,44 €

Section d'investissement : 8 872 096,05 €

Cette proposition de budget a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2026 du budget principal Eau, lequel s'équilibre comme suit :**

Section de fonctionnement : 14 559 366,44 €

Section d'investissement : 8 872 096,05 €

DC 2026-01-08 : Budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement Non Collectif :

Le Président présente ce budget, équilibré de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 513 103,14 €

Section d'investissement : 33 000,00 €

Cette proposition de budget a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement Non Collectif, lequel s'équilibre comme suit :**

Section de fonctionnement : 513 103,14 €

Section d'investissement : 33 000,00 €

DC 2026-01-09 : Budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement Collectif :

Le Président présente ce budget, équilibré de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 3 434 079,91 €

Section d'investissement : 3 267 716,02 €

Cette proposition de budget a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement Collectif, lequel s'équilibre comme suit :**

Section de fonctionnement : 3 434 079,91 €

Section d'investissement : 3 267 716,02 €

Concernant le budget assainissement collectif 2026, M. Jean-Paul POUZADOUX (Combronde) précise que des travaux sont prévus à la station d'épuration de Combronde notamment afin d'améliorer la filière boue, sachant qu'un nouvel abattoir va de nouveau produire à partir du printemps 2026. Des dossiers de demande de subventions ont été déposés par la commune pour ces travaux avant le transfert de la compétence assainissement au Syndicat de Sioule et Morge, mais le marché de travaux n'a pas encore été signé.

Le Président indique que des travaux étaient également souhaités sur la commune de Jozerand mais ils n'ont pas encore été inscrits au budget, dans l'attente d'avoir la maîtrise foncière et le retour des demandes de subventions. Si nécessaire, une décision modificative pourra être faite en cours d'année afin de rajouter ces travaux au budget.

M. Laurent DUMAS (Saint Maigner) rappelle qu'il est prévu que les communes nouvellement adhérentes au Syndicat transfèrent à ce dernier les résultats de clôture de leurs budgets. Il demande s'il sera possible de lisser ce transfert sur plusieurs années. Le Président répond que depuis 2020, le Syndicat de Sioule et Morge reprend les soldes des budgets en l'état, qu'ils soient déficitaires ou excédentaires. Il ajoute qu'il est possible de lisser ce transfert lorsque les sommes sont importantes, suite à une discussion entre le Président et le Maire de la commune concernée, le lissage se faisant en général sur la durée du mandat.

6- AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE SAINT ELOY LES MINES SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DC 2026-01-10 :

Suite au transfert des compétences assainissement collectif et assainissement non collectif par la Commune de Saint Eloy les Mines au 1^{er} janvier 2026, un avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP) doit être établi avec SUEZ.

Les objectifs principaux de cet avenant sont les suivants :

- Reprise à l'identique des conditions de la DSP par le Syndicat de Sioule et Morge pour ce qui concerne la compétence assainissement collectif, jusqu'au terme de la DSP en septembre 2027,
- Retirer de la DSP ce qui se rapporte à la compétence assainissement non collectif, le Syndicat de Sioule et Morge gérant en direct ce service sans faire appel à un délégataire,
- Retirer de la DSP ce qui se rapporte à la gestion des eaux pluviales, cette compétence restant communale.

A ce jour des négociations sont toujours en cours avec SUEZ pour la préparation de cet avenant, principalement en ce qui concerne le programme de renouvellement inscrit au contrat de DSP.

Le Président propose donc de signer l'avenant au contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif avec SUEZ, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, sous réserve que les conditions de la DSP relatives à l'assainissement collectif soient maintenues à l'identique.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 19 février 2026.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à signer l'avenant au contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif avec SUEZ, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026, sous réserve que les conditions de la DSP relatives à l'assainissement collectif soient maintenues à l'identique.**

7- CONVENTION POUR LE DEVERSEMENT D'EAUX INDUSTRIELLES DANS LE RESEAU PUBLIC PAR L'ÉTABLISSEMENT VPD (ABATTOIR) A COMBRONDE

DC 2026-01-11 :

L'établissement VPD doit s'installer prochainement dans les locaux qui hébergeaient auparavant ANDRE VOLAILLE, sur la commune de Combronde.

L'activité de cet établissement est la suivante : exploitation d'abattoir, abattage d'animaux de toutes espèces, exploitation d'atelier de découpe et autres prestations de transformation liées à la filière viande, ainsi que l'achat, la vente, la mise sur le marché des produits issus du traitement des animaux, viandes, 5ème quartier et coproduits.

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif par la commune de Combronde au 1^{er} janvier 2026, il est donc nécessaire qu'un arrêté soit pris par le Président du Syndicat de Sioule et Morge afin d'autoriser le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement VPD dans le réseau public d'assainissement.

Une convention spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public doit également être mise en place entre VPD et le Syndicat de Sioule et Morge.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer cette convention spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques, cette dernière prévoyant que le Syndicat de Sioule et Morge sera chargé de la facturation de la redevance d'assainissement collectif auprès de VPD.

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 19 février 2026.

A noter que suite au transfert de la compétence assainissement collectif, le contrat de Délégation de Service Public (DSP) précédemment signé par la commune avec la SEMERAP est repris par le Syndicat de Sioule et Morge, jusqu'à son terme le 30 décembre 2026.

Un avenant à la DSP sera donc à établir afin de préciser que le Syndicat de Sioule et Morge reversera désormais directement à la SEMERAP la part de la rémunération qui lui revient, issue de la redevance d'assainissement payée par l'entreprise VPD, suite à la signature de la convention spéciale de déversement.

LE COMITE SYNDICAL,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à signer la convention spéciale de déversement des eaux usées autres que domestiques avec l'établissement VPD, cette convention prévoyant que le Syndicat de Sioule et Morge sera chargé de la facturation de la redevance d'assainissement collectif auprès de VPD.**

8- APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE BLOT L'ÉGLISE ET VENSAT ET LANCEMENT DES ENQUÊTES PUBLIQUES

DC 2026-01-12 :

Le bureau d'études C²EA a terminé les projets de zonages d'assainissement prévus par l'article L2224-10 du Code général des collectivités territoriales, pour les communes de Blot l'Église et Vensat.

L'élaboration de ces documents de zonage comprend une obligation de consultation des services de l'Etat pour déterminer, au cas par cas, si le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale prévue par le Code de l'environnement (articles L122-4 à L122-12).

Pour la commune de Vensat, les services de l'Etat ont déjà été consultés et la mission régionale d'autorité environnementale a décidé après examen au cas par cas que le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Pour la commune de Blot l'Eglise, la consultation des services de l'Etat est sur le point d'être lancée. S'il en ressort qu'une évaluation environnementale est nécessaire, cette dernière devra être annexée au dossier de zonage.

Après consultation des services de l'Etat pour Blot l'Eglise, les dossiers de zonage des deux communes devront être soumis à une enquête publique ; le Syndicat de Sioule et Morge prévoit de grouper l'enquête publique pour les deux communes.

Les projets de zonage des deux communes (cartes et notices) ont été transmis à l'ensemble des délégués.

Le Président propose donc au Comité Syndical d'arrêter ces projets de zonage et de les soumettre à l'enquête publique.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 19 février 2026.

LE COMITE SYNDICAL,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE d'arrêter les projets de zonage d'assainissement collectif des communes de Blot l'Eglise et de Vensat tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,**
- **DECIDE de soumettre ces projets de zonage à l'enquête publique en application des articles R.2224-8 et R.2224-9 du Code général des collectivités territoriales, et dans les formes prévues par les articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement,**
- **CHARGE le Président de signer l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et de prendre toutes les mesures nécessaires à son bon déroulement.**

9- PRIME DE PERFORMANCE 2026

DC 2026-01-13 :

Pour mémoire, pour les années 2024 et 2025, l'enveloppe réservée pour chaque salarié à temps plein du Syndicat de Sioule et Morge s'est élevée à :

- 1500 € bruts pour la part variable de la prime de performance (montant exact calculé en fonction du nombre de points attribués individuellement lors de l'évaluation du salarié et en tenant compte des absences), cette part variable ne concernant pas les agents en CDD,
- 2000 € bruts pour la part fixe (versée même en cas d'absence du salarié, excepté en cas de suspension du contrat de travail).

Ainsi, en 2024 et en 2025, le montant moyen réservé pour chaque agent à temps plein bénéficiant des deux parts s'élevait au total à 3500 € bruts.

Les versements de cette prime ont été échelonnés selon le calendrier suivant :

- Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en avril,
- Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en août,
- Solde en novembre.

Pour l'année 2026, le Président et les Vice-Présidents proposent de reconduire les montants et les modalités de versement de 2024 et 2025.

Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer pour 2026 l'enveloppe de la prime de performance à 3500 € bruts par salarié, ce qui correspond à une enveloppe totale de 229 000 € toutes charges comprises (enveloppe ajustée en fonction du nombre d'agents),**

- **DECIDE d'échelonner les versements de cette prime selon le calendrier suivant :**
 - ✓ Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en avril 2026,
 - ✓ Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en août 2026,
 - ✓ Solde en novembre 2026.

10- CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DC 2026-01-14 :

Le Président propose au Comité Syndical :

- De recruter en CDI un Gestionnaire technique à temps complet à compter du 1er mars 2026 (G5 ou G6) mutualisé entre le service assainissement collectif (60%) et le service eau potable (40%), et d'autoriser la signature du contrat de travail correspondant,
- D'actualiser en conséquence le tableau des effectifs permanents (les modifications apparaissent en grisé) :

Contrats de droit privé :	Statut	Situation juridique	Groupe (Accord SEMERAP du 09/05/2017 ou Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement)	Durée hebdomadaire de service	Nombre de postes
Responsable technique	Pourvu depuis le 01/10/2019	CDI	G7	Temps complet – cadre	1
Agent d'entretien des espaces verts et ouvrages	Pourvu depuis le 01/08/2017	CDI	G2	Temps complet	1
Assistant administratif polyvalent	Pourvu depuis le 01/02/2020	CDI	G3	Temps complet	1
Assistant administratif polyvalent	Pourvu depuis le 08/01/2024	CDI	G3	Temps complet	1
Agent comptable et administratif	Pourvu depuis le 28/06/2022	CDI	G4	Temps complet	1
Agent de facturation, d'accueil et de secrétariat technique	Pourvu depuis le 01/07/2020	CDI	G3	Temps complet	1
Agent de facturation, d'accueil et de secrétariat technique	Pourvu depuis le 01/07/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Agent de facturation, d'accueil et de secrétariat technique	Pourvu depuis le 04/10/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Assistante technique	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G3	Temps incomplet 31,5 H / semaine	1
Agent administratif	Pourvu depuis le 01/01/2021	CDI	G3	Temps complet	1

Responsable travaux	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G6	Temps complet	1
Agent chargé des travaux	Pourvu depuis le 06/12/2022	CDI	G3	Temps complet	1
Agent chargé des travaux	Pourvu depuis le 11/10/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Agent chargé de la relève des compteurs	Pourvu depuis le 10/11/2022	CDI	G3	Temps complet	1
Responsable d'exploitation eau	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G6	Temps complet	1
Adjoint au responsable d'exploitation eau	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien de secteur eau	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	3
Technicien de secteur eau – Agent chargé de la relève des compteurs	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Agent chargé des travaux	Pourvu depuis le 02/03/2020	CDI	G3	Temps complet	1
Spécialiste réseaux	Pourvu depuis le 13/09/2021	CDI	G3	Temps complet	1
Agent réseaux	Pourvu depuis le 01/01/2024	CDI	G3	Temps complet	1
Agent réseaux	Pourvu depuis le 08/01/2024	CDI	G3	Temps complet	1
Agent réseaux	Pourvu depuis le 02/06/2025	CDI	G3	Temps complet	1
Agent réseaux	A pourvoir depuis le 05/01/2026	CDI	G3	Temps complet	1
Technicien recherche de fuites	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien électromécanique	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	2
Technicien électromécanique	Pourvu depuis le 10/03/2025	CDI	G4	Temps complet	1
Responsable du magasin, du suivi des véhicules, des engins et	Pourvu depuis le 14/04/2020	CDI	G5	Temps complet	1

petits équipements. Référent santé et sécurité					
Technicien Système d'Information Géographique	Pourvu depuis le 01/07/2021	CDI	G4	Temps complet	1
Responsable assainissement et gestion des données	Pourvu depuis le 20/04/2020	CDI	G6	Temps complet	1
Technicien de contrôle assainissement	Pourvu depuis le 01/03/2020	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien de contrôle assainissement	Pourvu depuis le 13/09/2021	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien assainissement collectif	Pourvu depuis le 03/01/2022	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien assainissement	Pourvu depuis le 08/07/2024	CDI	G4	Temps complet	1
Technicien assainissement	Pourvu depuis le 08/09/25	CDI	G4	Temps complet	1
Gestionnaire technique	A pourvoir à compter du 01/03/2026	CDI	G5 ou G6	Temps complet	1
TOTAL					39

Postes de droit public :				
Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdomadaire de service
Filière technique				
Ingénieur principal	A	1	1	1 poste à temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	En disponibilité		
TOTAL		1	1	1 ETP

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à recruter en CDI un Gestionnaire technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2026 (G5 ou G6),
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail correspondant,
- **DECIDE** d'actualiser en conséquence le tableau des effectifs permanents du Syndicat comme présenté ci-dessus.

11- ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DC 2026-01-15 :

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a fait l'objet d'une actualisation, le projet a été transmis à l'ensemble des salariés du Syndicat de Sioule et Morge afin de pouvoir intégrer leurs éventuelles observations ou idées complémentaires.

Ce projet de DUERP a été transmis à l'ensemble des délégués.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le contenu du DUERP du Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le contenu du DUERP du Syndicat Mixte de Sioule et Morge.**

1. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des prochaines réunions :

Une proposition de calendrier est présentée à l'assemblée en vue des prochaines réunions.

Organigramme des agents du Syndicat de Sioule et Morge :

Un organigramme des agents du Syndicat a été transmis à l'ensemble des délégués, on peut le retrouver sur le site Internet du Syndicat de Sioule et Morge.

Bilan des investissements réalisés depuis la création de la Régie :

Le Président présente à l'assemblée un bilan cartographique des investissements réalisés par le Syndicat de Sioule et Morge depuis la création de la Régie en 2020.

Il rappelle que les programmes de travaux sont élaborés à partir de 3 critères principaux :

- L'objectif de maintenir la qualité de l'eau,
- La fréquence des casses sur les conduites,
- La coordination entre les travaux d'eau et d'assainissement, ainsi que la coordination avec les travaux de voirie des communes.

Monsieur Laurent DUMAS (Saint Maigner) remercie, au nom des 8 nouvelles communes, le Syndicat de Sioule et Morge d'avoir accepté leur adhésion. Cette adhésion a fait l'objet d'un long débat sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy. La transition en début d'année s'est bien passée, les nouvelles communes ont pu constater le sérieux des services du Syndicat. Elles vont maintenant pouvoir faire passer les informations auprès des habitants et les rassurer.

Pour cette dernière réunion du mandat, le Président revient sur 2020 et rappelle que la création puis le développement de la Régie n'ont pas toujours été simples : il y a d'abord eu la Covid, puis une inflation importante. Il remercie les élus qui ont aidé à ce que tout se passe bien, en particulier les Vice-Présidents, ainsi que les responsables de services.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 11h45.

Le Président
Luc CAILLOUX



Le secrétaire de séance
Alexis RENARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alexis Renard".